

L'isolation des combles à un euro, c'est possible, mais soyez vigilants !

Les aides à la rénovation énergétique créent un effet d'aubaine pour des entreprises peu recommandables. C'est le cas actuellement dans la région où un démarchage téléphonique intense propose au nom des conseils départementaux une isolation des combles pour un euro. Il s'agit d'un démarchage abusif qui peut vite se transformer en galère.

PAR JEAN-MARC PETIT
jimpetit@lavoixdunord.fr

NORD - PAS-DE-CALAIS.

C'est presque trop beau pour être vrai. Les publicités pour l'isolation des combles à 1 euro fleurissent en ce moment sur Internet, sur vos mobiles, et le démarchage téléphonique est particulièrement intense dans la région. Des opérateurs proposent même cette offre en se réclamant des Départements du Nord et du Pas-de-Calais pour proposer ces aides. Si les aides attractives pour l'isolation des combles existent bel et bien (mais avec

“ Méfiez-vous des démarchages téléphoniques, n'acceptez pas le contrat du premier interlocuteur venu, exigez des devis... ”

des conditions très précises), ce démarchage est totalement abusif. Le conseil départemental du Nord avait déjà alerté à ce sujet, celui du Pas-de-Calais vient également de le faire dans un communiqué rappelant qu'il ne finançait aucune opération de ce type.

Des particuliers, alléchés par l'offre, ont d'ailleurs rapidement déchanté. Comme ce propriétaire d'Hénin-Beaumont, démarché par une société parisienne, qui s'est retrouvé du jour au lendemain avec des ouvriers russes d'une entreprise sous-traitante très pressée, qui ont littéralement saboté le travail.



Isoler ses combles pour un euro (du m²), c'est possible. Mais pas n'importe comment ni par n'importe qui. Les démarchages abusifs sont nombreux. PHOTO ARCHIVES SAMI BELLOUMI

La montée en puissance des aides en matière de rénovation énergétique aiguise l'appétit des entreprises les moins scrupuleuses. L'isolation à 1 euro existe bel et bien, mais est liée au dispositif des Certificats d'économies d'énergie, dits CEE, cumulables avec le crédit d'impôt pour

la transition énergétique et l'éco-prêt à taux zéro, mais pas avec les aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et certaines aides des collectivités locales. D'autre part, ces aides sont plafonnées selon les conditions de ressources, la superficie à isoler et le type d'isolant thermique. Le

coup de pouce énergie ne fonctionne qu'avec un professionnel « Reconnu garant de l'environnement » (certificat RGE à vérifier) et ne fonctionne qu'avec des entreprises qui ont signé une charte avec l'État comme Sonergia, Quelle Énergie, Vos travaux Éco ou encore Combles Eco

Énergie.

Bref, méfiez-vous des démarchages téléphoniques, n'acceptez pas le contrat du premier interlocuteur venu, exigez des devis avant toute signature (même pour un chantier à un euro), et, tout simplement, ne vous précipitez pas. ■

Quelles aides financières ?

Selon l'Agence nationale de l'habitat, environ 30 % des pertes énergétiques d'une habitation s'échappent par la toiture. Isoler les combles apparaît donc comme une bonne initiative pour gagner en confort et faire des économies. Mais comment s'y retrouver dans le maquis des aides, et éviter certaines arnaques ?

Le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE), prorogé jusqu'en 2020, permet de déduire ente 15 et 50 % du coût des dépenses engagées en fonction de la nature de celles-ci, avec un plafond à 8 000 euros pour une personne seule, 16 000 euros pour un couple. Afin de bénéficier du CITE, comme pour tout

autre crédit d'impôt, les travaux doivent être réalisés par une entreprise certifiée « Reconnu garant de l'environnement » (RGE). Ce sont ces entreprises qui peuvent bénéficier des certificats d'économies d'énergie (CEE) permettant de proposer une isolation à 1 euro (par mètre carré). Les ménages aux ressources modestes peuvent également bénéficier de primes de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) ou du Pacte énergie solidarité pour l'isolation des combles.

Faire isoler ses combles ouvre automatique droit à un taux réduit de TVA de 5,5 % sur tous les matériaux. Ces travaux peuvent également être financés

par l'éco-prêt à taux zéro à condition de réaliser d'autres travaux de rénovation énergétique (changement de fenêtres, installation d'une pompe à chaleur, etc.).

Dans tous les cas, avant de vous lancer, et de savoir à quels types d'aides vous avez droit, et quelles sont les entreprises sérieuses, prenez conseil avec l'ANAH (Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, simulation gratuite sur le site quelleenergie.fr) ou auprès de l'Espace Info énergie le plus proche de chez vous (il y en a trente-deux en Nord - Pas-de-Calais, vous pouvez également appeler le 0 808 800 700 ou consulter le site renovation-info-service.gouv.fr). ■

C'EST UTILE AUSSI CONTRE LA CHALEUR

Quand on parle d'isolation, on pense le plus souvent à un dispositif de lutte contre les déperditions d'énergie et le froid. Mais voilà. Une bonne isolation permet de se protéger aussi de fortes chaleurs comme nous en connaissons cette semaine. Il peut être utile de travailler sur les zones de votre domicile qui laissent le plus entrer la chaleur et procéder à une isolation de combles, mais aussi des murs, des sols, et des fenêtres (en privilégiant par exemple du double vitrage)...